

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 23896

présenté par  
M. Bilde

-----

**ARTICLE 23**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel.

Aménager des transitions facilitées entre l'activité et la retraite est louable.

Le cumul de tout ou partie de la retraite avec une activité professionnelle permettrait une retraite progressive. Cependant, la réalité est toute autre : les personnes de plus de 55 ans ont un taux de chômage bien plus important que l'ensemble de la population. 60.2% des plus de 55 ans sont au chômage.

Il convient de mener des politiques d'emploi ciblées sur les plus de 55 ans ce que ne fait pas le Gouvernement.

Cet article qui présente des éléments positifs est noyé dans un texte très largement lacunaire et marqué par l'impréparation.